

Besançon, le 19 juin 2026

Décision n° 2026/007 portant désignation du Président du CVS comme membre consultatif au Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Besançon Franche-Comté

- Vu le code la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7-5, D. 6143-35-2 et D. 6143-35-3 ;
- Vu le décret du Président de la république du 30 novembre 2022 nommant Monsieur Thierry GAMOND-RIUS en qualité de Directeur Général du CHU de Besançon, à compter du 6 février 2023 ;
- Vu la convention de la direction commune en date du 27 septembre 2024 ;
- Vu le décret n° 2025-993 du 28 octobre 2025 relatif à la fusion-absorption du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinamn d'Avanne-Aveney, du Centre de long séjour Bellevaux de Besançon et du Centre de soins et de réadaptation Les Tilleroyes de Besançon par le Centre hospitalier régional de Besançon ;
- Vu l'élection le 20 mai 2022 de Monsieur Jean-Louis GENEST en qualité de Président du Conseil de vie sociale du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman ;
- Vu l'arrêté ARS-BFC-DOSA-2026-1523 du 15 juin 2026 fixant la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Besançon Franche-Comté ;

Le Directeur Général décide

Article 1 :

Est nommé au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Besançon Franche-Comté en qualité de membre consultatif :

- Monsieur Jean-Louis GENEST, Président du Conseil de vie sociale du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman.

Article 2 :

Le membre mentionné à l'article 1 de la présente décision est nommé jusqu'au 20 mai 2031, date de renouvellement du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Besançon Franche-Comté.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet d'une publication par voie d'affichage.



Thierry GAMOND-RIUS  
Directeur Général